

# Jean-Baptiste Bremond et l'affaire Naundorff [suite]

Autor(en): **Bourgoin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817621>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# JEAN-BAPTISTE BREMOND ET L'AFFAIRE NAUNDORFF,

par M. l'abbé BOURGOIN, curé de Progens.

(Suite)

---

## CHAPITRE II

### JEAN-BAPTISTE BREMOND A PARIS, SON ACTIVITÉ ET SES IDÉES POLITIQUES

(Suite)

Mais les événements marchaient. Les Immortels Principes avaient été proclamés, la Bastille démolie, les privilèges féodaux abolis. L'Assemblée Constituante, qui, le 9 juillet 1789, avait remplacé l'Assemblée Nationale, cédait elle-même la place à l'Assemblée Législative, le 1<sup>er</sup> octobre 1791. Au mois de mars 1792, le roi choisissait ses ministres parmi les Girondins. Le 20 avril, ceux-ci déclaraient la guerre à l'Autriche. La campagne de Belgique tournait au désastre. Les Girondins en rejetaient la responsabilité sur « le comité autrichien », le roi et la reine, et travaillaient ouvertement à renverser la monarchie. Sur ces entrefaites, le roi refusait de sanctionner un décret condamnant à la déportation les prêtres insermentés et, le 12 juin, renvoyait les ministres girondins. Dans le nouveau ministère constitutionnel, tout à fait dévoué à Louis XVI, se trouvait le marquis de Monciel, qui prit le portefeuille de l'Intérieur. Mais, le 20 juin, une émeute éclatait dans Paris, en faveur des ministres renvoyés. C'est ce jour-là, que le roi, à la foule qui le menaçait, opposa son courage tranquille et résigné et coiffa

le bonnet rouge qu'on lui tendait<sup>1</sup>. Cette catastrophe, Monciel ne l'avait pas prévue et il lui fut impossible de l'empêcher. Il fit cependant ce qui était en son pouvoir pour rétablir l'ordre<sup>2</sup>.

Le nouveau ministre de l'Intérieur, sur l'ordre « exprès » du roi, avait choisi Jean-Baptiste Bremond comme « secrétaire général »<sup>3</sup>. Ce dernier travailla à la rédaction d'une proclamation affichée par Monciel dans Paris et dans les principales villes du royaume, proclamation où l'évènement du 20 juin et les suites qu'il devait avoir, étaient retracés sous leurs véritables couleurs. Bremond racontera plus tard comment il gagna de vitesse les Jacobins, pour faire parvenir dans toutes les villes du royaume la proclamation du ministre et son appel à tous les vrais Français. Plusieurs grandes villes y répondirent et envoyèrent des adresses portant plus de 80 000 signatures de magistrats et de citoyens dévoués à la cause du roi. Mais ce que Bremond ne dit pas, c'est que ce beau mouvement en faveur de la monarchie n'eut pas de lendemain, car les ministres constitutionnels fléchirent et rendirent aux Girondins le maire et le procureur de la commune, convaincus d'avoir favorisé l'émeute du 20 juin et qu'on avait seulement suspendus de leurs fonctions. Cette affaire entraîna la démission du ministre de Monciel, dont la position devant la Législative était intenable<sup>4</sup>. Par le fait même, Bremond dut abandonner ses fonctions de secrétaire général.

A Paris, l'ancien tanneur provençal aurait donc été le serviteur ou le secrétaire intime de Louis XVI ; il aurait exercé une charge en rapport avec le ministère des finances ; il aurait été le collaborateur du marquis de Monciel, pendant le court passage de ce dernier au ministère de l'Intérieur.

La manière dont il raconte ses souvenirs, cinquante ans plus tard, lorsque Naundorff entre dans sa vie, montre bien l'ambition de ce méridional qui veut sortir de sa condition et devenir quelqu'un en jouant les gentilshommes. Vantard, il se place toujours

<sup>1</sup> BAINVILLE, op. cit., p. 359.

<sup>2</sup> *Biographie universelle ancienne et moderne...* Loc. cit. (art. Monciel).

<sup>3</sup> Cf. G. M., II. 787, Doc. DXXVI, Lettre de M. Bremond à « Charles-Louis », Duc de Normandie (Naundorff). Semsales, 28 avril 1836.

<sup>4</sup> *Biographie universelle...* Loc. cit., et G. M., p. 787 et 788, Doc. DXXVI.

au premier rang, comme s'il avait joué le rôle principal. Il est difficile, dans ces conditions, de dire exactement aujourd'hui ce que Bremond faisait à Paris et à la Cour. Il était intelligent et actif, ce qu'il a écrit en est la preuve, quoique je ne puisse pas affirmer que tout ce qu'il avance dans les *Observations au peuple françois*, soit vraiment original ou s'il exprime les idées courantes des milieux qu'il fréquentait. Il avait un sens aigu des affaires, en particulier le sens de la finance. Ainsi armé, il semble bien avoir voulu tirer parti de la situation qu'il avait trouvée à Paris.

D'abord, il n'y a aucun doute qu'il n'ait été chargé de défendre les intérêts de sa corporation. Le *Mémoire* dont il a été question plus haut et qu'il a signé de sa main en fait foi. Il ne fait aucun doute non plus qu'il n'ait été l'un des principaux collaborateurs du ministre de Monciel, qui, dans son « Testament mystique »<sup>1</sup>, rédigé à la Verrerie de Semsales, le 24 août 1831, l'appelle effectivement « son secrétaire », en rappelant un fait qui s'est passé en 1792. Bremond<sup>2</sup> précisera qu'il était son secrétaire général. *L'Almanach royal* ne contient les noms ni de l'un ni de l'autre : ce n'est pas étonnant, le ministre de Monciel n'ayant été en fonction que fort peu de temps, du 18 juin au 9 juillet 1792.

Dans une lettre du 4 mai 1836, J.-B. Bremond raconte à M. Albouys comment il réussit la mission dont ses compatriotes l'avaient chargé. Il ajoute : « La manière dont j'ai gagné la cause dans cette seule séance m'obtint une telle confiance du roi qu'il daigna donner l'ordre au contrôleur général de me confier tous les papiers des recettes et des dépenses de l'Etat, pour lui dresser un plan de restauration. Ce travail me mérita à tel point la confiance du roi, qu'il me chargea des travaux de finance et autres dont il recevait les bulletins par l'intermédiaire de M. le Comte de Montmorin<sup>3</sup> et par M. de la Porte »<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> G. M., I, 616, Doc. CDXXIV, Testament mystique de M. de Monciel. Semsales, 24 août 1831.

<sup>2</sup> G. M., II, 787, Doc. DXXVI, Lettre de M. Bremond à « Charles-Louis ». Semsales, 28 avril 1836.

<sup>3</sup> Armand-Marc, comte de Montmorin de St-Hérem, né le 13 octobre 1746, était *menin* du Dauphin (c'est-à-dire, gentilhomme attaché à la per-

<sup>4</sup> G. M., II, 798. Doc. DXXXIII. Lettre de M. Bremond père à M. Albouys. — Arnaud de la Porte, né en 1737, fut, dès sa jeunesse, destiné à la

Bremond explique donc à son correspondant les travaux que sur l'ordre de Louis XVI, il exécuta pour la réforme des finances du royaume. Le second volume des *Observations au peuple françois* contient, selon la teneur des sous-titres, « le compte-rendu à la nation de la somme de sa contribution, du produit net de sa recette et de sa dépense. Dénonciation du travail en finance, et restauration

---

sonne du fils aîné du roi), ambassadeur de France à Madrid, chevalier de la Toison d'Or et du Saint-Esprit. En 1787, Louis XVI en fit son ministre des Affaires étrangères. Très dévoué au roi, il crut le servir en se rapprochant du parti révolutionnaire. De Montmorin était auprès du souverain le soutien de Necker, ministre des Finances. Cela donne une plus grande vraisemblance au fait que Bremond se servait de lui pour faire parvenir à Louis XVI ses travaux sur les finances. Après le 10 août, Montmorin se réfugia chez une blanchisseuse du faubourg St-Antoine, où il fut découvert dix jours plus tard. Il périt peu après sur l'échafaud. — *Biographie universelle ancienne et moderne...*, t. XXIX, p. 185. Cf. *Almanach Royal*, 1791, p. 253 et 254 et De la Chenaie-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse* III<sup>e</sup> édit. t. 13, col. 435-436.

marine. A 23 ans, il dirigeait, dans les ports de Calais et de Boulogne, la construction d'une flotille destinée à la lutte contre l'Angleterre. Sous le titre d'intendant général de la marine, il fut chargé par M. de Castries, ministre de la Marine, de toute la direction des affaires de ce département. En 1783, le roi le nomma successivement maître des requêtes, intendant du commerce maritime et intendant des forces navales. Sans la Révolution, de la Porte aurait été nommé ministre de la Marine. Quand, sous la poussée de l'émeute, Louis XVI changea ses ministres, il voulut le faire entrer au gouvernement. Cette marque de confiance de son souverain faillit lui être fatale. De la Porte passa alors en Espagne. Il était à Vittoria, quand, en 1790, il reçut sa nomination d'intendant de la liste civile, avec les attributions de Secrétaire d'Etat et de ministre de la Maison royale. Les calomnies et les attaques journalières furent le triste salaire de son dévouement et de sa fidélité à Louis XVI. Dépositaire des secrets les plus augustes, placé comme intermédiaire entre le souverain et ses sujets fidèles, de la Porte était chargé des correspondances les plus délicates. Il était donc ainsi véritablement le *secrétaire intime* de Louis XVI. Le 10 août, il resta intrépide à son poste, afin que son absence ne devint pas un titre d'accusation contre le roi. Il fut arrêté le 13 août et condamné à mort après des débats interminables. De la Porte entendit son arrêt sans faiblesse, mais non sans émotion. La religion, compagne de toutes ses actions, vint encore à ce moment soutenir son courage et ennoblir sa fin. Arnaud de la Porte était vraiment une belle figure de la Cour de Louis XVI. — *Biographie universelle ancienne et moderne...*, t. XXXIV, p. 144 et 145. Cf. *Almanach Royal*, 1791, p. 258 et 257.

de la chose publique, par la seule réforme des abus de l'impôt, de sa réparation et du recouvrement ». L'auteur a-t-il eu en mains « tous les papiers des recettes et des dépenses de l'Etat » ? C'est possible. Mais il exerce surtout sa sagacité sur le « Compte-rendu en 1788 ». Ce compte-rendu fut certainement publié et, par conséquent, il pouvait facilement être consulté par ceux que la question intéressait.

L'auteur des *Observations* propose une réduction d'impôt de plus de 38 millions ; il comprime de 75 millions les frais de perception de ces mêmes contributions. La dépense nationale, qui s'élevait à 633 millions, doit être réduite, d'après ses prévisions, à 426 millions, le bénéfice pourra être désormais de 26 millions de livres. Cette somme pourra être appliquée à l'extinction de la dette nationale en constituant une partie de la Caisse d'amortissement de la dette publique<sup>1</sup>. On ne trouve dans les *Observations*, aucune mention que ce travail ait été écrit sur l'ordre du roi. Lorsqu'il discute des dépenses de « la Maison du Roi », Bremond fait observer que « Sa Majesté a justifié ce qu'elle avait permis de dire en son nom, que les sacrifices qui lui seraient personnels seroient toujours ceux qui coûteroient le moins à son cœur et seroient le plus promptement exécutés »<sup>2</sup>. Cette promesse, Louis XVI ne l'a pas faite nécessairement à Bremond, puisqu'en 1788, une réduction de 5 millions et demi avait déjà été effectuée sur la liste civile<sup>3</sup>.

Quant aux autres travaux sur les finances que nous avons signalés plus haut et qui furent publiés en 1790, il n'y avait pas besoin,

<sup>1</sup> BREMOND, II, 174, 175 ; cf., II, 121. Voir également G. M., II, 796. Doc. DXXXII, Lettre de M. Bremond à M. Appert, curé de Saint-Arnoult, Semsales, 3 mai 1836... « A cette époque (1788), j'avais déjà fait le travail pour le roi de combler le déficit par la réforme des abus de la perception des impôts ; de supprimer les douanes intérieures et de diminuer le grand impôt du sel par la réforme de quelques abus dans la dépense... de capitaliser toutes les dettes à 5 pour cent, ce qui donnerait 105 millions d'économie pour l'amortir afin de doter noblement le clergé en comptant avec lui de ce qui appartenait légalement aux pauvres dans les revenus et il y aurait eu 60 millions d'économie par an pour éteindre la mendicité et transformé la France en un jardin habité par des hommes heureux... »

<sup>2</sup> BREMOND, II, 121.

<sup>3</sup> *Ibidem.*

semble-t-il, d'un ordre du roi pour les exécuter. A mon avis, le fait que le nom de Bremond ne figure pas à l'*Almanach royal*, dans la liste des employés du ministère de Finances est l'indice qu'il rédigeait ses rapports à titre privé. Cela n'empêche pas évidemment qu'il les ait fait parvenir au roi par l'entremise du comte de Montmorin et de M. de la Porte, et que le souverain y ait apporté une bienveillante attention. La prudence exigeait une grande discrétion, dans ces temps de troubles politiques, dira-t-on peut-être. C'est possible. Mais, si vraiment le roi avait chargé Bremond de ces travaux, celui-ci n'aurait certes pas manqué de s'en prévaloir et l'on en trouverait plus d'une trace dans son ouvrage. Il se peut encore que les rapports demandés par Louis XVI aient eu un caractère confidentiel. Mais le « plan de restauration » des finances dont il est fait allusion dans la lettre du 4 mai 1836, concerne certainement ce qui a été publié, en 1789, à la suite des *Secondes Observations au peuple françois*. Quant aux « travaux de finance » dont il est question ensuite dans la même lettre, on peut y voir « *Le Premier aperçu des erreurs du compte général des recettes et dépenses de l'Etat* » paru en 1790.

Ainsi en contrôlant Bremond par Bremond lui-même, il est possible de ramener son activité à de plus justes proportions.

\* \* \*

Mais ce n'est pas tout. Jean-Baptiste Bremond affirme avoir été également le secrétaire intime<sup>1</sup> du roi Louis XVI. Cette affirmation a été enregistrée par la « Commission d'Information » à Vevey, le 4 novembre 1837. Le titre était lancé : il allait faire fortune. Désormais, on ne parlera plus de Bremond sans penser à cette fonction qu'il aurait remplie auprès du dernier souverain de son pays. Malheureusement, il s'est trouvé des critiques pour dénier au jeune Provençal cette qualité de secrétaire royal intime. Ainsi, Alfred Bégis, en parlant de Bremond, écrivait en 1894 : « ... Se disant le

---

<sup>1</sup> On a vu plus haut que le véritable secrétaire intime de Louis XVI était plutôt Arnaud de la Porte, intendant de la liste civile et ministre de la Maison royale. Ce dignitaire était l'un des deux introducteurs de Bremond auprès du roi.

dernier secrétaire intime de Louis XVI, mais sans que ses fonctions aient laissé aucunes traces »...<sup>1</sup> M. André Gavoty, secrétaire de la Revue des Deux-Mondes, descendant de Charles Gavoty, oncle par alliance de Jean-Baptiste, nous écrivait à ce propos: « A mon avis et par tradition de famille, jamais Bremond n'a été secrétaire intime de Louis XVI »<sup>2</sup>. Pourtant, c'est « sous le poids du serment » que Jean-Baptiste Bremond, âgé de 78 ans, a formulé cette assertion<sup>3</sup>. Il était trop religieux pour avoir commis un parjure, mais il a pu s'abuser lui-même. La plus grave objection qu'on oppose à cette affirmation, c'est que la collection des *Almanachs royaux* de 1788 à 1792 ne fait aucune mention de Bremond secrétaire du roi. Cependant, il déclare catégoriquement avoir conservé cette fonction dès le commencement de 1788, jusqu'au 10 août 1792 »<sup>4</sup>. Malgré le serment, un passage du « mémoire » faisant suite à l'interrogatoire, contient une inexactitude.

On apprend dans ce document que le roi, ayant eu connaissance du plan des conjurés de l'enfermer au Temple avec sa famille, aurait choisi des serviteurs de confiance, pour veiller sur son éventuelle résidence. Bremond précise qu'un des chefs des observateurs royaux était l'un de ses amis, nommé M. Thor dit la Sonde<sup>5</sup>. Or, on a prouvé qu'au temps de la détention du roi, Thor de la Sonde n'avait pas cessé d'habiter Bruxelles<sup>6</sup>...

Il y a plus. Une année et demie avant de faire sa déposition au Tribunal de Vevey, dans la lettre du 4 mai 1836, déjà citée au sujet des travaux de finance, Bremond déclare à son correspondant que le roi « recevait les bulletins par l'intermédiaire de M. le comte de Montmorin et par M. de la Porte ». Louis XVI « me dit plusieurs fois, ajoute l'auteur de cette missive, de ne penser qu'à lui, qu'il me servirait de père, et il me l'a dit cent fois par MM. de Montmorin

<sup>1</sup> *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1894, t. XXX, col. 544.

<sup>2</sup> Lettre de M. André Gavoty, datée de La Viguière, près de Brignoles, 28 septembre 1941.

<sup>3</sup> Corr. Louis XVII, t. II, p. 423 et sqq.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 424.

<sup>5</sup> Corr. Louis XVII, p. 427.

<sup>6</sup> ALFED BÉGIS, dans *l'Intermédiaire des Chercheurs...*, t. XXX, col. 544, 545.



et de la Porte »<sup>1</sup>. Il est pour le moins fort curieux que le secrétaire intime d'un monarque ait besoin, la plupart du temps, de passer par des intermédiaires pour lui faire parvenir les travaux commandés<sup>2</sup>.

D'autre part, M. Bremond déclare à plusieurs reprises qu'il était « serviteur du roi ». Cette qualification peut avoir une extension plus ou moins grande. Le dernier marmiton des cuisines royales, aussi bien que le grand chambellan pouvaient s'appeler « serviteur du roi ». Mais, je crois pouvoir en déduire une solution tout au moins provisoire de ce problème. Le jeune député des tanneurs de Provence, après la brillante défense des intérêts de ses commettants, n'aurait-il pas trouvé un emploi subalterne de commis ou de secrétaire, dans l'un des nombreux bureaux de l'Administration royale<sup>3</sup> ? Cela lui aurait permis de dresser ses plans de restauration des finances avec la plus grande facilité ; cela expliquerait la faveur dont il a joui auprès du marquis de Monciel ; cela expliquerait cette certaine confiance dont Louis XVI l'aurait « honoré » en lui disant une fois ou l'autre directement et plus souvent par l'intermédiaire de M. de Montmorin « qu'il ne fallait penser qu'à lui et qu'il lui servirait de père ». Avec les années, l'ancien « serviteur du roi », en se rappelant des souvenirs vieux de cinquante ans, aurait embelli ses modestes fonctions jusqu'à les entourer d'une auréole de grandeur. Et ses souvenirs amplifiés lui auraient permis de se considérer en 1837, comme ayant été un personnage important de la cour de Louis XVI.

---

<sup>1</sup> G. M., II, p. 798. Doc. DXXXIII. Lettre de M. Bremond père à M. Albouys à Cahors. Semsales, 4 mai 1836.

<sup>2</sup> Paul-F. Macquat, *Le Fils de Louis XVI en Suisse*, p. 89-90, écrit : « Cet homme distingué (Jean-Baptiste-Jérôme Brémond de Semsales) fut secrétaire général du marquis de Monciel... et remplit *maintes fois* auprès du roi lui-même, l'office de secrétaire intime ». A la page suivante, on peut lire par contre : « ... le fidèle et dévoué Brémond, l'ancien secrétaire intime de Louis XVI... »

<sup>3</sup> Fort probablement, Bremond travailla comme « commis » dans un des bureaux du ministère des Finances et peut-être au ministère de la Maison royale sous les ordres de M. de la Porte. Il aurait approché ainsi le roi de plus près.

Cela expliquerait d'une part, l'absence du nom de Bremond dans la collection de l'*Almanach royal*, qui n'indiquait que les chefs de service et les principaux employés, et, d'autre part, la grande vénération dont il avait, sa vie entière, entouré la mémoire du Roi-martyr.

### CHAPITRE III

#### JEAN-BAPTISTE BREMOND ET CHARLES-GUILLAUME NAUNDORFF, DUC DE NORMANDIE, LOUIS XVII

Quoi qu'il en soit de la situation, à Paris, du fils du marchand-drapier de Brignoles, c'est précisément cette situation qui permit à Jean-Baptiste Bremond de reconnaître Louis XVII, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, en la personne de M. Naundorff. Avant de raconter comment eut lieu cette reconnaissance, qu'on nous permette de revenir en arrière et de rappeler quelques faits de la tragédie du Temple.

Après l'émeute sanglante du dix août, la famille royale est conduite au Temple, prisonnière. Tour à tour, le roi, la reine, Madame Elisabeth, sœur du roi, sont traînés à l'échafaud. Seuls demeurent dans le sinistre donjon, le petit prince, que ses fidèles ont proclamé roi sous le nom de Louis XVII, et sa sœur, Madame Royale. Entre temps, le 3 juillet 1793, le fils de Louis XVI avait été sequestré et confié au trop fameux cordonnier Simon, chargé par les maîtres de l'heure, par Chaumette en particulier, le maître incontesté de la Commune, « de lui donner quelque éducation... et lui faire perdre l'idée de son rang ». Simon, « ce savetier précepteur du dauphin de France », ne fut pas un bourreau pour son élève. On a dit qu'il avait été « un imbécile sincère ».

Le crime de Chaumette et d'Hébert, dont le cordonnier s'est fait le complice, est d'autant plus odieux qu'il fut plus hypocrite : Son mentor était chargé « de démocratiser l'enfant royal, de lui inculquer les principes et de lui enseigner les façons du peuple ». Le résultat ne se fit pas attendre. Bientôt, le petit roi, probable-

ment enivré par Simon, fera contre sa mère, la déposition qu'on lui a apprise, où l'horreur le dispute à l'indécence <sup>1</sup>.

Mais Chaumette voit son crédit faiblir. Simon, son homme de confiance, doit quitter le Temple, le 19 janvier 1794. Que devient alors le Dauphin ? L'historien G. Lenôtre, dans son livre passionnant d'intérêt, *Le Roi Louis XVII et l'Enigme du Temple*, déduit du mystère qui persiste sur le sort du petit prince que « les plus farouches Conventionnels avaient pu prendre des précautions et des garanties dans l'éventualité d'une contre-révolution » <sup>2</sup>. Après avoir montré comment l'innocent enfant « est l'axe autour duquel tourbillonne l'ouragan révolutionnaire » <sup>3</sup>, l'auteur de cette étude très fouillée en arrive à formuler cette conclusion que le fils de Louis XVI est sorti du Temple, le 19 janvier 1794, en même temps que Simon, pour une destination inconnue, et qu'il a été remplacé par un autre enfant <sup>4</sup>,

<sup>1</sup> G. LENÔTRE, *Le roi Louis XVII et l'Enigme du Temple*. Paris 1921, chap. IV, Simon.

<sup>2</sup> BAINVILLE, *op. cit.*, p. 362.

<sup>3</sup> LENÔTRE, *op. cit.*, p. 140.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 240. Lenôtre, il est vrai, ne peut pas apporter de preuves. Mais une foule d'indices fournis par les documents les plus sûrs, des constatations de détail, des enchaînements de faits qui autrement demeurent intelligibles confirment l'hypothèse émise par cet historien. M. de Manteyer n'admet pas la thèse de l'évasion. Cela reviendrait pratiquement au même, car on perd la trace du Dauphin après le 19 janvier 1794. « ...Chaumette étant mort, écrit G. Lenôtre, (*op. cit.*, p. 261), — Chaumette qui voulait faire perdre au petit Capet l'idée de son rang, et qui y a peut-être réussi, — personne ne connaît plus le sort du petit roi fantôme que, depuis le 21 janvier (1793) tous les partis successivement ont eu pour axe secret de leur politique et qui fut l'appât de tant d'ambitions. »

On aurait pourtant retrouvé les traces de l'Enfant-Roi. Il ressort en effet des Mémoires du comte de Vaisons, publiés en 1924, par Octave Aubry, sous le titre *Le Roman dans l'histoire. Le Roi perdu (Louis XVII retrouvé)* et présenté aux lecteurs de la *Liberté*, le 9 septembre 1925, par M. Tobie de Ræmy, « 1<sup>o</sup> que le Dauphin a été enlevé de la prison du Temple, le 25 août 1794, sous un déguisement féminin; 2<sup>o</sup> qu'à l'enfant sain et vif qu'il était on a substitué un enfant rachitique et plus âgé que lui qui est, en effet, mort au Temple; 3<sup>o</sup> qu'après un assez court séjour en France, le Dauphin partit sous un nom d'emprunt pour Port-au-Prince où il fut confié à M<sup>me</sup> de la Toste; 4<sup>o</sup> qu'il périt le 17 septembre 1803, à l'âge de 18 ans, en défendant

à qui, dans la suite, on a vraisemblablement substitué un petit sourd et muet <sup>1</sup>.

Mais les Chancelleries européennes s'inquiétaient des petits prisonniers du Temple; qui, par la force des choses, devenaient l'enjeu de la paix européenne <sup>2</sup>. L'Espagne, à qui la France Révolutionnaire avait déclaré la guerre au printemps 1793, se prêtait, l'année suivante, à des pourparlers de paix, en posant comme première condition la libération de Louis XVII <sup>3</sup>.

Parlant des premiers temps de son séjour en Suisse, en 1794, alors qu'avec « ses honorables amis », il travaillait à rétablir le dauphin sur le trône de ses pères, « à la faveur d'une paix à faire entre l'Espagne et la France », Jean-Baptiste Bremond affirme: « C'est moi qui ai ouvert la négociation avec M. de Coomano, ambassadeur d'Espagne en Suisse. Nos propositions, continue-t-il, furent acceptées à Madrid. La négociation de paix se lia à Bâle » <sup>4</sup>. Sur ces entrefaites, l'enfant qu'on détenait prisonnier au Temple mourait, le 8 juin 1795. Bremond assure que cette nouvelle fut la cause de l'interruption des travaux pendant « quelques mois » <sup>5</sup>. « Cependant la négociation ouverte à Bâle eut son effet et la paix se fit » <sup>6</sup>.

Or, des documents plus officiels <sup>7</sup> que les lettres de Bremond de 1836 et que sa déposition au Tribunal de Vevey de 1837, donnent

---

la maison de M<sup>me</sup> de la Toste contre une attaque des Noirs révoltés; 5<sup>o</sup> qu'il fut inhumé à Port-au-Prince sous les noms de Louis-Charles ».

<sup>1</sup> LENÔTRE, *op. cit.*, p. 260.

<sup>2</sup> Ibidem, p. 272.

<sup>3</sup> Le 14 brumaire an III (5 novembre 1794), le représentant espagnol posait la condition suivante dans les préliminaires de paix: « ...2<sup>o</sup> La France mettra de suite à la disposition de l'Espagne les deux enfants de feu Louis XVI ». *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés par Jean Kaulek et continués par Alexandre Tausserat-Radel, t. VI, p. 19.

<sup>4</sup> G. M., II, p. 790. Doc. DXXVII. Lettre de M. Bremond à M. Albouys à Cahors. Semsales, 28 avril 1836.

<sup>5</sup> *Corr. Louis XVII*, t. II, p. 429. (Déposition de Vevey, 4 novembre 1837.)

<sup>6</sup> G. M. II, p. 790.

<sup>7</sup> *Les Papiers de Barthélemy*, cf. supra, note 3.

par le menu, la genèse des négociations qui aboutirent à la Paix de Bâle du 22 juillet 1795, Bremond s'attribue un rôle qu'il n'a pas du tout joué. A cette époque, il s'occupait bien plus tôt de son commerce de diamants que de la paix avec l'Espagne. A cause de la similitude des noms, je pourrais dire avec beaucoup plus de vérité, que c'est le cousin de mon arrière-grand-père qui fit les premières démarches, non pas à Bâle, mais à la frontière des Pyrénées !

Voyez plutôt. Le Comité de Salut public, ayant appris que les Espagnols ne repousseraient pas des propositions de paix <sup>1</sup>, envoya à la frontière des Pyrénées le citoyen Bourgoing <sup>2</sup>, ancien chargé d'affaires de France à Madrid, sous les ordres du conventionnel Goupilleau, avec recommandation de se tenir prêt à recevoir les plénipotentiaires espagnols, mais « de rien entendre sur l'article du fils de Louis XVI ». Bourgoing, installé à Figuières, s'aboucha avec le chevalier Ocariz, ancien ministre d'Espagne à Paris. Ce dernier posant en principe la libération du dauphin, Goupilleau ordonna au représentant de la République de cesser immédiatement les conversations <sup>3</sup>. Quelques jours plus tard, le 16 floréal, le Comité de Salut public invitait Bourgoing à se rendre de nouveau à Bayonne

<sup>1</sup> « Le jour de la 4<sup>e</sup> sans culottide de l'an II, Simonin, payeur des prisonniers de guerre françois en Espagne, informa le général Dugommier que, le 25 fructidor, il avoit reçu la visite d'une personne distinguée (c'étoit La Union lui-même), pour l'engager à faire au général des propositions de paix ». Papiers de Barthélemy, p. 18, *Précis des négociations françaises avec l'Espagne*.

<sup>2</sup> Jean-François, chevalier puis baron de Bourgoing, né à Nevers le 20 novembre 1748, mort à Carlsbad (Bohême) le 20 juillet 1811. Il occupa différents postes dans la diplomatie française sous tous les régimes. En particulier, il accompagna, en 1777, en qualité de secrétaire, le comte de Montmorin, nommé ambassadeur de France en Espagne. Bourgoing fut nommé au même poste en janvier 1792. Les relations qu'il avait nouées à Madrid lui permirent de prendre une part active aux préliminaires des négociations qui devaient amener la paix de Bâle. Bourgoing était maire de sa ville natale. Il fut créé baron de l'Empire et laissa entre autres ouvrages, un intéressant *Tableau de l'Espagne moderne*. — Il va sans dire que la famille de l'auteur de cette étude n'a jamais eu aucune relation avec le maire de Nevers. Originaire du Landeron, la famille Bourgoïn y est déjà citée en 1494. Cf. MAURICE PLATTET, *Croquis landeronnais, Francs propos sur les Confréries*, dans *Messenger catholique romand*, 1941.

<sup>3</sup> LENÔTRE, *op. cit.*, p. 272, 273. Cf. Papiers de Barthélemy, p. 26.

et à renouer les relations épistolaires avec Ocariz. Cet ordre fut rapporté, quand on apprit, à Paris, qu'un négociateur espagnol, le chevalier d'Yriarte, venait d'arriver à Bâle et qu'il avait fait à Barthélemy, l'ambassadeur de la République en Suisse « des ouvertures qui mettaient très à son aise » le gouvernement français <sup>1</sup>.

Les documents officiels que nous venons de résumer montrent à l'évidence que Bremond n'est pour rien dans l'affaire de la paix avec l'Espagne, pas plus que l'Avoyer bernois de Steiger qu'il s'associe généreusement. Quant à la mort du Dauphin, (8 juin), bien loin d'interrompre pour « quelques mois » les négociations de paix, elle les activa au contraire. Le principal obstacle à une entente étant par là-même « escamoté <sup>1</sup> », le traité fut signé, le 22 juillet 1795 <sup>1</sup>.

\* \* \*

Cela ne veut pas dire que Bremond se soit complètement désintéressé du sort du Dauphin. Il avait appris avec douleur la nouvelle du décès officiel du prisonnier du Temple. Il avait eu certainement connaissance que des aventuriers tentaient de se faire passer pour le fils de Louis XVI, que l'on prétendait échappé de sa funeste prison <sup>1</sup>. On ne peut douter que les bruits de la survie du Dauphin ne lui soient parvenus à la Verrerie, où il s'était installé en 1796, car il était resté trop en relations avec les émigrés, dont plusieurs furent même ses associés. A la Verrerie, comme ailleurs, on a donc dû parler de cette nouvelle. Cette évasion qui semble bien réelle, ou tout au moins vraisemblable, n'avait pu rester inconnue. Qu'elle fût acceptée comme une réalité ou regardée comme un leurre, elle fut le mobile d'action de beaucoup d'hommes, jusqu'au milieu du siè-

<sup>1</sup> *Papiers de Barthélemy*, t. VI, p. 26. *Précis des négociations...*

<sup>2</sup> LENÔTRE, *op. cit.*, p. 288.

<sup>2</sup> Un article secret de ce traité de paix réglait le sort de la sœur de Louis XVII. *Papiers de Barthélemy*, p. 85. *Traité de paix entre la France et l'Espagne*. Articles séparés et secrets. Article II.

<sup>2</sup> On compte une trentaine d'aventuriers qui ont essayé de se faire passer pour le Dauphin. Les plus célèbres furent Mathurin Bruneau, qui se fit connaître, dès la fin de 1795, puis Hervagault, Phelippeau et Richemont. Cf. G.M. I, p. 6.

cle dernier. Aujourd'hui encore, cette question, résolue pour les uns, reste ouverte pour les autres et provoque, à cause de ses énigmes, des remous d'opinion, qui la rendent malgré tout toujours actuelle.

Le marchand de diamants, installé à Chavannes, apprit-il, « vers la fin de 1795 », par l'avoyer de Berne, S. Exc. de Steiger, « que l'enfant mort au Temple n'était pas le Dauphin »<sup>1</sup>, je me permets d'en douter, car, soit dans la lettre du 28 avril 1836, soit dans la déposition de Vevey du 4 novembre 1837, ce fait est tellement lié aux négociations de paix entre la France et l'Espagne, que Bremond prétend à tort avoir menées, qu'il me semble fort sujet à caution. En avril 1836, Jean-Baptiste était à la veille d'entrer en relations avec le duc de Normandie, il avait tout intérêt à montrer à son futur ami que, quarante ans plus tôt, il était déjà très dévoué au fils de Louis XVI.

Entendre parler d'un événement ou en être persuadé, ce n'est pas la même chose. Or, en 1821, le propriétaire de la Verrerie et des mines de Semsales n'était pas encore persuadé de la survie de Louis XVII. On n'a pas oublié le vœu prononcé à Bâle, le 12 juillet 1819, par le Consul du Portugal et du Brésil, et rédigé, le 15 mai 1821, en un acte solennel. Pour accomplir son vœu, Bremond consacre une somme de 5120 francs de Suisse à une importante fondation de messes. Deux messes devaient être célébrées chaque semaine, « pour implorer la bénédiction de Dieu sur les augustes familles royales de Bourbon et de Bragance à perpétuité, et en particulier, sur S. M. Très-Fidèle, Jean VI », roi du Portugal et du Brésil... Deux autres messes devaient être célébrées « chaque mois, le 13 et le 21 du mois, jours anniversaires du martyr de S. M. le Roi Louis XVI de glorieuse mémoire, et de S. A. R. le Duc de Berry, pour que Dieu bénisse la France en la délivrant de la *puissance occulte* conjurée contre les rois légitimes, et daigne accorder à ce sujet pour la gloire et le bonheur de la France, à S. A. R. Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, et à ses descendants à perpétuité, l'esprit de sagesse et de justice dont il doua autrefois le roi Salomon, pour la gloire et le bonheur de son peuple d'Israël »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> G. M., II, p. 790. Cf. *Corr. Louis XVII*, t. II, p. 429.

<sup>2</sup> Arch. Cure St-Martin, Acte de fondation de 128 messes à dire à la Verrerie. Cf. *N.E.F.*, 1941, art. cité.

En 1821, Louis XVIII régnait sur la France. J.-B. Bremond ne le mentionne pas nommément dans son acte de fondation. il l'en-globe dans le terme plus général « l'auguste famille royale des Bourbons ». Par contre, il nomme Jean VI, roi du Brésil, puisque c'est grâce à sa « charité royale la plus sublime » que la colonisation de Novo-Friburgo a pu se faire. Quant à Louis XVII, il n'y a pas la plus petite allusion à son infortune. Si l'auteur de la fondation de messes avait été si sûr que l'ancien prisonnier du Temple pourrait un jour ou l'autre sortir de l'ombre et réclamer le trône de saint Louis, pourquoi n'a-t-il pas ordonné que le fruit du Saint-Sacrifice soit surtout appliqué au fils de Louis XVI, alors âgé de 36 ans ? Au lieu de cette intention, l'acte demande des prières pour que Dieu, pour la gloire de la France, donne au comte de Chambord, âgé d'une année seulement, et à ses descendants à perpétuité, l'esprit de sagesse et de justice dont fut doué autrefois le roi Salomon. Bremond ne pouvait pas affirmer plus clairement que, pour lui, en 1821, l'espérance de la royauté française reposait dans le berceau où dormait le petit fils de Charles X et le petit-neveu de Louis XVI et de Louis XVIII.

\* \* \*

Mais les années passent. Le propriétaire de la Verrerie et des mines de Semsales a remis toute son entreprise à son fils Antoine. Il a le temps de penser et de se souvenir.

Au cours de la Révolution de 1830, Charles X avait été renversé et Louis-Philippe, acclamé roi. On a dit de ce dernier « qu'il réconciliait dans sa personne la Révolution et l'ancien régime »<sup>1</sup>. C pendant, il ne pouvait se réclamer ni de la légitimité, comme Louis XVIII, ni s'appuyer sur un plébiscite comme Napoléon<sup>2</sup>. Ce fut la raison pour laquelle bien des partisans de l'ancienne monarchie ne purent accepter Louis-Philippe 1<sup>er</sup> et le considérèrent comme un usurpateur. On trouve un écho de ces sentiments dans le « testament mystique de M. de Monciel », mort « de douleur de la catastrophe de 1830 », dans les bras de son vieil ami Bremond<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> BAINVILLE, *op. cit.*, p. 455.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 456.

<sup>3</sup> *Corr. Louis XVII*, t. II, p. 444. Lettre de Bremond à la Duchesse d'Angoulême, 25 mai 1837. Cf. G.M. I, p. 616. Doc. CDXXIV. Testament mystique de M. de Monciel. Semsales 24 août 1831.



Les deux amis s'étaient persuadés que l'époque devait « être assez prochaine où Dieu ferait paraître sur la scène du monde la personne qu'il destinait à opérer la Restauration religieuse, morale et politique »<sup>1</sup>. Soit dit en passant, voilà une allusion assez claire aux prophéties datant du moyen âge, annonçant l'avènement du Grand Roi, qui, avec le Saint Pontife, ferait régner l'ordre sur toute la terre<sup>2</sup>.

Cette persuasion de M. Bremond, appuyée sur des raisons mystiques, croissait de jour en jour. Le vieux maître de la Verrerie avait fini par être parfaitement convaincu que le fils de son roi, dont il se disait maintenant l'ancien secrétaire intime, était demeuré vivant et qu'il apparaîtrait un jour avec éclat. Cette conviction s'était même indentifiée avec sa vie finissante. Elle était devenue une idée fixe, au point que le respectable vieillard se livrait à de continuelles et dispendieuses enquêtes dans toutes les parties du monde, pour découvrir le Dauphin de France. Des gens malintentionnées abusaient même de cette situation pour lui soutirer de l'argent en faisant miroiter de vains espoirs de découvertes. Tout ce qui, de près ou de loin, vagues rumeurs, bruits plus consistants, articles de journal, touchait à l'existence de l'Évadé du Temple, réchauffait son zèle inquiet. Mais celui qui doutait de l'existence de Louis XVII, perdait à jamais sa confiance<sup>3</sup>.

Vers la fin de l'année 1835, Monsieur Bremond recevait à bras ouvert dans sa maison de la Verrerie, un nommé Franz Strohmeyer<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> G. M. I, p. 616. Testament cité.

<sup>2</sup> Bremond fera des allusions plus nettes encore à ces prophéties dans une lettre adressée au Supérieur du Séminaire de Fribourg.

<sup>3</sup> G. M. I, p. 816. Doc. DXLVII. Déposition de Franz Strohmeyer, devant M. de Rochow, ministre de Prusse en Suisse, sur « Charles-Louis duc de Normandie »... Berne, le 2 août 1836.

<sup>4</sup> Franz Strohmeyer était un personnage assez étrange. Badois (G.M. 819), et agent républicain français (G.M. 712 et 811), il était, paraît-il, « employé dans la maison de banque Genton & Cie, à Vevey », (P. F. MACQUAT, *Le Fils de Louis XVI en Suisse*, p. 89). On peut se demander pourquoi cet individu, au double nom de Strohmeyer et de Pfähler, et agent républicain entra en relation avec le royaliste Bremond, qui le considère parfois comme son secrétaire (G.M., 777). Strohmeyer fit devant le ministre de Prusse en Suisse, une déclaration du plus haut intérêt concernant Bremond et Naundorff. Le 24 novembre 1836, il fut livré pour la seconde fois aux autorités françaises (G.M., 819).

originaire du Grand-Duché de Bade et agent républicain pour le compte du Haut Bureau Républicain de Paris. Le nouveau venu s'aperçut bientôt dans quel état d'esprit se trouvait son hôte, qui avait déjà dépensé plusieurs milliers de francs à la poursuite de son rêve. Il prit conseil des membres de la famille Bremond, que les enquêtes continuelles du grand-père fatiguaient, et résolut de raconter au vieillard ce qu'il savait: En été 1833<sup>1</sup>, se trouvant à Zurich, chez un ami, M. Schoch, il avait fait la connaissance d'un personnage, qui prétendait être Charles-Louis, duc de Normandie, fils de Louis XVI. Il assura ensuite son interlocuteur qu'il avait toute facilité de se mettre en rapport avec lui. Pour M. Bremond, le rêve devenait une réalité. Il reprocha à Strohmeier de n'avoir pas parlé plus tôt et le pria instamment d'entreprendre de suite les démarches utiles.

On était à ce moment aux environs du 10 mars 1836. Charles-Guillaume Naundorff, ou Charles-Louis, duc de Normandie, ou encore Louis XVII se trouvait alors à Paris. En août ou septembre 1832, il avait quitté Crossen-sur-l'Oder, en Prusse, pour venir réclamer l'héritage de ses pères. Nous ne suivrons pas le malheureux prince dans son long pèlerinage vers la France. La Suisse pourtant s'était trouvée sur son passage. Il avait fait halte, à Zurich, chez M. Schoch; à Berne, il avait été l'hôte de la famille Roth. Il s'était arrêté à Genève, à l'hôtel des Trois Maures, d'où, le 18 octobre 1832, il demandait à M. Albouys, ancien juge au Tribunal de Cahors, de lui envoyer d'urgence la somme de mille francs<sup>2</sup>.

M. Albouys était alors le seul partisan français de Louis XVII. Le 27 août 1831, il avait lu dans *Le Constitutionnel* une nouvelle parue le 16, dans la *Leipziger Zeitung*, que le fils de Louis XVI, Louis-Charles, duc de Normandie, vivait à Crossen, sous un nom supposé<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> C'était en réalité en automne 1832. Cf. G.M. II, 774. Doc. DXVIII. Lettre de M. Albouys à M. Frantz Pfähler, à Bulle, canton de Fribourg. Cahors, 20 mars 1836: «...l'homme dont vous me parlez (Naundorff) qui s'est rendu en 1832 et non en 1833, d'Allemagne en Suisse...»

<sup>2</sup> G.M. I, 624. Doc. CDXXVIII. Lettre française de Naundorff sous le pseudonyme de « docteur Naudor » à M. Albouys... Genève, 18 octobre 1832.

<sup>3</sup> G.M. I, 614. Doc. CDXXII. Notice imprimée sur l'existence à Crossen... du fils de Louis XVI... *Leipziger Zeitung*, 16. August 1831, Nr. 195. Cf. op. cit. p. 20.

Cela avait suffi pour inspirer à l'honnête magistrat un dévouement sans borne à ce personnage providentiel, qui, dès son arrivée à Paris, le 26 mai 1833, n'eut rien de plus pressé que de lui réclamer mille huit cents francs <sup>1</sup>.

Le prince était enfin dans la capitale de son royaume. Après avoir erré à l'aventure dans la grande ville et sa banlieue, il avait été finalement recueilli par Caroline Albouys, la belle-sœur du juge de Cahors, qui tenait pension à la Rue de Buci <sup>2</sup>.

Des personnages de la cour de Louis XVI avaient reconnu en lui le fils du roi-martyr et s'étaient portés garants de son identité ; leur conviction précéda et détermina toutes les autres <sup>3</sup>.

Mais à la Verrerie, M. Bremond attendait avec impatience le résultat des démarches entreprises en son nom par Strohmeyer. Sous le pseudonyme de Frantz Pfähler, ce dernier avait écrit, de Fribourg le 11 mars 1836, à M. Albouys à Cahors, le priant de l'instruire de « l'identité » de la personne rencontrée à Zurich. « C'est un ancien serviteur de son père, ajoutait Pfähler, qui possède un secret de la plus haute importance au nom duquel je demande ces renseignements ». Il serait préférable que cet homme puisse venir en Suisse <sup>4</sup>.

L'ancien magistrat cadurcien se hâta de répondre. Il avoua à Pfähler qu'un différend l'avait séparé de ce personnage, qu'il croyait à son identité, mais qu'il n'en avait pas une certitude absolue. Il donnait les motifs de sa croyance ; il indiquait les différentes marques qu'on avait relevées sur le corps de cet homme ; il ajoutait ingénument qu'il cherchait « les preuves mathématiques » afin d'établir la vérité dans cette affaire. Enfin, il priait son correspondant de rechercher à Genève, s'il n'existait pas un M. Labas ou Lebas <sup>5</sup>, détenteur des outils de serrurerie de Louis XVI. Cet indivi-

<sup>1</sup> G.M., I, 635. Doc. CDXXXVII. Lettre de Naundorff, arrivé à Paris le 26, signée « L(ouis) C(harles) » à M. Alb(ouys). (Paris), 28 mai 1833.

<sup>2</sup> G. LENÔTRE, *Martin le Visionnaire*, pp. 174-177.

<sup>3</sup> G.M., II, 888. Doc. DXCIII. Lettre de A. Gozzoli aux anciens abonnés de la *Voix d'un Proscrit*, démasquant la fourberie de Naundorff.

<sup>4</sup> G.M., II, 770. Doc. DXVI. Lettre de M. Frantz Pfähler à M. Albouys à Cahors. Fribourg, 11 mars 1836.

<sup>5</sup> On a essayé d'identifier ce Lebas avec Jean-Frédéric Leschot, horloger, collaborateur des Jaquet-Droz dans la fabrication de leurs automates. Leschot avait été à Versailles présenter les automates et il avait vu la reine

du pourrait faire connaître le nom des personnes ayant suivi le Dauphin après son évvasion du Temple <sup>1</sup>.

Une correspondance suivie s'établit entre la Verrerie et Cahors. La mémoire de Bremond n'est plus très exacte: le bon Albouys lui « donne un résumé de l'histoire » du prince. Mais cette histoire connue sous le nom d'*Abrégé des Infortunes du Dauphin*, contient tant d'obscurités que le magistrat en vient à demander des précisions. Il aimerait que « la première partie de l'histoire du Prince soit confirmée » et qu'on retrouve les noms des personnes qui ont été en rapport avec lui dans cette période si trouble de sa vie <sup>2</sup>.

Bremond, lui, ne s'embarasse pas de ces détails. Les mémoires publiés par Naundorff, il les juge parfaits. La déclaration de Mme de Rambaud, dame d'honneur de Marie-Antoinette et berceuse du Dauphin, l'émeut tellement que son cœur ne peut s'empêcher de dire avec elle: « C'est lui ». Il ajoute dans sa lettre à « Charles-Louis, duc de Normandie », d'où sont tirés ces détails: « La manière dont la Providence vous a sauvé des mains des assassins m'a fait dire encore: c'est bien lui et Dieu le protège ». Le bon vieillard est convaincu de l'identité du Prince, « mais pour la France et pour l'Europe, il faut encore d'autres preuves ». Le Dauphin doit porter sur son corps des signes ineffaçables que l'on doit retrouver sur le corps de sa sœur, la duchesse d'Angoulême. Il doit connaître un secret que le roi son père a confié à M. de Monciel et à Bremond qui lui déclare: « Si votre mémoire vous en rappelle le souvenir, ce sera pour moi une preuve de votre identité » <sup>3</sup>.

Les empreintes sur le corps de Louis XVII jouent un rôle de première importance dans cette histoire. Bremond, sur la foi de M. de la Porte, sait bien que dans les derniers jours des Tuileries, pour sauver au moins les enfants, « on leur a tatoué une empreinte

---

et le dauphin. (Cf. E. A. Naville, *Louis XVII en Suisse*). Les recherches entreprises à Genève par Bremond pour retrouver ce personnage étaient restées sans résultat, le 28 avril 1836 (G.M., 791).

<sup>1</sup> G.M., II, 774-776. Doc. DXVIII, déjà cité.

<sup>2</sup> G.M., II, 780. Doc. DXXII. Lettre de M. Albouys à M. Bremond à Semsales. Cahors, 9 avril 1836.

<sup>3</sup> G.M., II, 787-789. Doc. DXXVI. Lettre de M. Bremond à « Charles-Louis ». Semsales, 28 avril 1836.

ineffaçable sur la cuisse, pour que de tout temps ils puissent se reconnaître... Cette empreinte a du être faite avec la bague de mariage de feu sa mère dont un côté a servi pour lui, l'autre pour sa sœur »<sup>1</sup>. Albouys, de son côté, a vu plusieurs marques sur le corps de Naundorff. Le prétendant possède entre autre « sur une épaule, l'empreinte d'un cachet ovale et, sur la partie intérieure d'une cuisse la figure d'un lion »<sup>2</sup>. Ce lion se transformera plus tard en colombe ou Saint-Esprit: la preuve sera encore plus convaincante<sup>3</sup>. Les signes de l'un doivent se retrouver sur le corps de l'autre. Aussi Bremond n'y va pas par quatre chemins. Tout d'abord, il veut voir cette marque. Puis, il faudra bien que le prince se présente un jour chez la duchesse sa sœur et qu'il lui dise: « Madame, montrez votre cuisse, voici la mienne ! » Bremond prévoit que cette confrontation n'ira pas très facilement et « qu'on aura besoin de l'intervention de Sa Sainteté le Pape et des considérations les plus extraordinaires pour l'obtenir »<sup>4</sup>.

Cependant, cette preuve irréfutable d'identité n'est pas la seule. Il y a encore le fameux secret de la cassette emmurée aux Tuileries, qui « contenait des papiers, des diamants, et une forte somme en or ». Cette cassette fut cachée par Louis XVI lui-même en présence de son fils, la découverte de ce trésor est au nombre des preuves de l'identité de Naundorff avec Louis XVII<sup>5</sup>.

(A suivre)

---

<sup>1</sup> G.M., II, 776. Doc. DXIX. Lettre de M. Pfæhler à M. Albouys à Cahors, Lausanne, 28 mars 1836.

<sup>2</sup> G.M., II, 775. Doc. DXVIII, déjà cité.

<sup>3</sup> G.M., I, 21.

<sup>4</sup> G.M., II, 795. Doc. DXXXII. Lettre de M. Bremond à M. Appert, curé de Saint-Arnoult. Semsales, 3 mai 1836.

<sup>5</sup> G.M., II, 813. Doc. DXLV. Lettre de M. Bremond à M<sup>me</sup> de Générés. Semsales, 18 juillet 1836.

---